40				1	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N° 0880.805.431	P.	U.	D.		C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: **CHARLENT 53 LEASEHOLD**

Forme juridique: **SPRL**

Adresse: **Boulevard de la Woluwe** N°: **60**

Code postal: **1200** Commune: **Bruxelles 20**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles**

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise **0880.805.431**

DATE **14/05/2013** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du **22/10/2014**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/06/2013** au **31/05/2014**

Exercice précédent du **1/01/2013** au **31/05/2013**

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** / ~~**ne sont pas**~~ ** identiques à ceux publiés antérieurement

---

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

YLKATT SPRL 0822.681.150

Rue Saint-Nicolas 15 , 1367 Ramillies, Belgique

Fonction : Gérant

Représenté par

Colson Jean-Luc

Rue Saint-Nicolas 15 , 1367 Geest-Gérompont-Petit-Rosière, Belgique

Administrateur gérant

Charles Marc

Rue Victor Hugo 166 , 1410 Waterloo, Belgique

Fonction : Gérant

Mandat : 27/06/2013- 5/06/2014

Van Overstraeten Johan

Vilvoordsesteenweg 200 A , 1850 Grimbergen, Belgique

Fonction : Gérant

Mandat : 5/06/2014

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées: **24** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 5.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.2.4, 5.3.2, 5.3.3, 5.3.4, 5.3.5, 5.3.6, 5.4.1, 5.4.2, 5.4.3, 5.5.1, 5.5.2, 5.8, 5.13, 5.15, 5.16, 5.17.2, 6, 8, 9

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

---

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
B. L'établissement des comptes annuels**,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.
** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	3.639.209,59	3.611.522,91
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21		
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	3.639.209,59	3.611.522,91
Terrains et constructions		22	3.639.209,59	3.611.522,91
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/ 5.5.1	28		
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	41.339,59	101.829,36
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	7,18	18.306,00
Créances commerciales		40		18.306,00
Autres créances		41	7,18	
Placements de trésorerie	5.5.1/ 5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	24.174,54	43.273,24
Comptes de régularisation	5.6	490/1	17.157,87	40.250,12
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.680.549,18	3.713.352,27

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES		10/15	-3.273.191,18	-3.032.153,21
Capital	5.7	10	4.318.356,00	4.318.356,00
Capital souscrit		100	4.318.356,00	4.318.356,00
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	-7.591.547,18	-7.350.509,21
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	6.953.740,36	6.745.505,48
Dettes à plus d'un an	5.9	17	84.000,00	2.732.478,24
Dettes financières		170/4		2.648.478,24
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		2.648.478,24
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	84.000,00	84.000,00
Dettes à un an au plus		42/48	6.772.335,59	3.908.797,01
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	5.738.400,05	3.306.508,68
Dettes financières		43		578.567,82
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		578.567,82
Dettes commerciales		44	32.756,81	13.325,51
Fournisseurs		440/4	32.756,81	13.325,51
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	1.001.178,73	10.395,00
Comptes de régularisation	5.9	492/3	97.404,77	104.230,23
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.680.549,18	3.713.352,27

COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	170.501,15	136.472,09
Chiffre d'affaires	5.10	70	121.415,00	118.704,80
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	49.086,15	17.767,29
Coût des ventes et des prestations		60/64	418.308,16	246.948,66
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	80.042,70	100.583,81
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	169.654,54	74.073,39
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	168.610,92	72.291,46
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-247.807,01	-110.476,57
Produits financiers		75	28,70	
Produits des immobilisations financières		750	28,70	
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	5.11	752/9		
Charges financières	5.11	65	5.412,30	125.232,54
Charges des dettes		650	4.159,74	124.570,82
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	1.252,56	661,72
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	-253.190,61	-235.709,11

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76	12.152,64	1.183.238,99
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9	12.152,64	1.183.238,99
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-241.037,97	947.529,88
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)(-)	5.12	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)(-)		9904	-241.037,97	947.529,88
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-241.037,97	947.529,88

N°	0880.805.431

C 4

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	-7.591.547,18	-7.350.509,21
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	-241.037,97	947.529,88
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	-7.350.509,21	-8.298.039,09
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	-7.591.547,18	-7.350.509,21
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxx	8.482.730,70
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	223.021,32	
Cessions et désaffectations	8171	25.680,10	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	8.680.071,92	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxx	4.871.207,79
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	169.654,54	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	5.040.862,33	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	3.639.209,59	

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
Charges à reporter	17.157,87

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXXXXXX	4.318.356,00
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	4.318.356,00	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital Catégories d'actions			
Actions ordinaires		4.318.356,00	4.318.356
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXXXXXX	4.318.356
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703	XXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non appelé	(101)		XXXXXXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

Actions propres

	Codes	Exercice
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de CONVERSION		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Stars Holding 1 S.à.r.l.: 4.318.355 actions;

JP Morgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à.r.l.: 1 action

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	5.738.400,05
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	2.600.000,00
Autres emprunts	8851	3.138.400,05
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	5.738.400,05
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	84.000,00
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	84.000,00

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubrique 450/3 du passif)*		
Dettes fiscales **échues**	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales *(rubrique 454/9 du passif)*		
Dettes **échues** envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
Produits à imputer Taxes	24.260,83
Charges à imputer	31.471,38
Charges à imputer PI & Taxes	28.173,80
Charges à imputer Frais de maintenance	13.498,76

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre effectif d'heures prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
actées	9110		
reprises	9111		
Sur créances commerciales			
actées	9112		
reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	168.610,92	72.291,46
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
RESULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501		
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503	109.391,36	
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			

RESULTATS EXCEPTIONNELS	Exercice
Ventilation des autres produits exceptionnels	
Ventilation des autres charges exceptionnelles	

IMPOTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPOTS SUR LE RESULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	7,18
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	7,18
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145		
Par l'entreprise	9146		
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147		
Précompte mobilier	9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		3.311.046,06
A plus d'un an	9361		2.732.478,24
A un an au plus	9371		578.567,82
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		61.767,35
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)		
Participations	(282)		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

~~L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*~~

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés*

~~L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

JP Morgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à.r.l.

Route des trêves 6

2633 Senningerberg, Luxembourg

L'entreprise-mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**

JP Morgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à.r.l.

Route des trêves 6

2633 Senningerberg, Luxembourg

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

REGLES D'EVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Règles d'évaluation de la société Charlent 53 Leasehold:

I. Les principes généraux.

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant éxécution du Code des Sociétés. Les principes
généraux sont conformes aux articles 28 jusqu'a l'article 57 dudit Arrêté Royal.

Les méthodes d'évaluation sont établies dans une perspective de continuité des activités de la société.
Les évaluations de la société répondent aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

A savoir que la société doit tenir compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance
au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par l'organe d'administration de la société. Dans les cas où, à défaut de critères objectifs d'appréciation, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations est inévitablement aléatoire, il en est fait mention dans l'annexe.

A savoir que la société doit tenir compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de
la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain. Doivent notamment être mis à charge de l'exercice, les impôts estimés sur le résultat de l'exercice ou sur le résultat d'exercices antérieurs ainsi que
les rémunérations, allocations et autres avantages sociaux qui seront attribués au cours d'un exercice ultérieur à raison de prestations effectuées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs. Si les produits ou les charges sont influencés de façon importante par des produits et des charges imputables à un autre exercice, il en est fait mention dans l'annexe.

A. la valeur d'acquisition

Les éléments de l'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition et sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeurs y afférents.

Par valeur d'acquisition, il faut entendre soit :

- Le prix d'acquisition (le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport)

- Le coût de revient (prix d'acquisition des matières premières, des matières consommables et des fournitures, les coûts de fabrication)

- La valeur d'apport (la valeur attribuée à ces biens lors de leur apport ou de leur affectation. Cette valeur ne peut excéder la valeur de

Marché à l'achat des biens en cause, au moment où l'apport ou l'affectation a eu lieu).

La valeur d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles peut inclure les charges d'intérêt afférentes aux capitaux empruntés
pour les financer.

Le prix d'acquisition d'un élément d'actif obtenu par voie d'échange est la valeur de marché du ou des éléments d'actif cédés en échange; si
cette valeur n'est pas aisément déterminable, le prix d'acquisition est la valeur de marché de l'élément d'actif obtenu par voie d'échange. Ces
valeurs sont estimées à la date de l'échange.

La valeur d'acquisition des participations, actions ou parts reçues en rémunération d'apports ne consistant pas en numéraire ou résultant de la
conversion de créances, correspond à la valeur conventionnelle des biens et valeurs apportées ou des créances converties.
Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure a la valeur de marché des biens et valeurs apportées ou des créances converties, la valeur d'acquisition
correspond à cette valeur supérieure de marché.

Les frais accessoires relatifs à l'acquisition d'immobilisations financières et de placements de trésorerie peuvent être pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

B. Amortissements et réductions de valeur

Par "amortissements" on entend les montants pris en charge par le compte de résultats, relatifs aux frais d'établissement et aux immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, en vue soit de répartir le montant de ces frais

REGLES D'EVALUATION

d'établissement et le coût d'acquisition, éventuellement réévalués, de ces immobilisations sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable, soit de prendre en charge ces frais et ces coûts au moment ou ils sont exposés.

Par "réductions de valeur" on entend les abattements apportés au prix d'acquisition des éléments de l'actif autres que ceux visés à l'alinéa précédent, et destinés à tenir compte de la dépréciation, définitive ou non, de ces derniers à la date de clôture de l'exercice. Les amortissements et les réductions de valeur cumulés sont déduits des postes de l'actif auxquels ils sont afférents.

La méthode d'amortissement choisie est la méthode linéaire.

Un taux d'amortissement de 2% sera appliqué sur l'immeuble ainsi que sur les frais accessoires à cet immeuble et un taux de 20% sera appliqué sur les frais d'acquisition.

C. Provisions

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

D. Plus value de réévaluation

La société peut procéder a la réévaluation de ses immobilisations corporelles ainsi que des participations, actions et parts figurant sous ses immobilisations financières, ou de certaines catégories de ces immobilisations, lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. Si les actifs en cause sont nécessaires à la poursuite de l'activité de la société ou d'une partie de ses activités, ils ne peuvent être réévalués que dans la mesure ou la plus-value exprimée est justifiée par la rentabilité de l'activité de la société ou par la partie concernée de ses activités.

La valeur réévaluée retenue pour ces immobilisations est justifiée dans l'annexe des comptes annuels dans lesquels la réévaluation est actée pour la première fois.

II. Les règles particulières

A. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement ne sont portés à l'actif que s'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

Si les frais d'établissement sont portés à l'actif, ceux-ci font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de vingt pour cent au moins des sommes réellement dépensées.

B. Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour la société.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi (en annexe des comptes annuels).

Elles peuvent notamment faire l'objet d'un plan d'amortissement accéléré, conformément aux dispositions fiscales en la matière. Si l'application d'un tel plan accéléré conduit à anticiper de manière significative, la prise en charge des amortissements par rapport à ce qui est économiquement justifié, il est fait mention dans l'annexe de la différence entre le montant cumulé de ces amortissements actés et celui des amortissements économiquement justifiés ainsi que de l'influence sur le montant des amortissements grevant le compte de résultats de l'exercice, d'amortissements excédant les amortissements économiquement justifiés, pris en charge au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs.

REGLES D'EVALUATION

Si dans des cas exceptionnels l'amortissement des frais de recherche et de développement ou du goodwill est réparti sur une durée supérieure à
cinq ans, il doit en être justifié dans l'annexe.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

C. Les immobilisations corporelles

La plus-value ou la moins-value constatée lors de la cession d'une immobilisation corporelle amortissable assortie de la conclusion par le cédant d'un contrat de location-financement portant sur le même bien, est inscrite en compte de régularisation et est portée chaque année au
compte de résultats proportionnellement à l'amortissement de cette immobilisation détenue en location-financement afférent à l'exercice considéré.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi, annexé dans les comptes annuels.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

D. Les immobilisations financières

Les montants non appelés sur participations et sur actions et parts sont mentionnés distinctement dans l'annexe et ventilés selon les sous-rubriques dans lesquelles les participations, actions et parts restant à libérer sont portées.

Les participations et les actions portées sous la rubrique "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

E. Les créances à plus d'un an et à un an au plus

L'inscription au bilan des créances à leur valeur nominale s'accompagne de l'inscription en comptes de régularisation du passif et de la prise
en résultats pro rata temporis sur la base des intérêts composés

a) des intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des créances;

b) de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur nominale des créances;

Les créances à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie
incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture
de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

F. Les stocks

Les approvisionnements, les produits finis, les marchandises et les immeubles destinés à la vente sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à
la valeur de marche à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure.

G. Les placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur
de remboursement est prise en résultat pro rata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les placements de trésorerie et les valeurs disponibles pour tenir compte soit de
l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marche, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

REGLES D'EVALUATION

H. Les devises

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en Euros sur base du taux du jour à partir de leur valeur en devise étrangère.

Les détails doivent être justifiés en annexe des comptes annuels.

Les écarts de conversion des devises sont portés dans les comptes de pertes et profits.

CHARLENT 53 LEASEHOLD SPRL
Société privée à responsabilité limitée
Boulevard de la Woluwe 60, boite 4,
1200 Bruxelles
0880.805.431 (RPM Bruxelles)

DECISION ECRITE DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE

La soussignée,

HOME INVEST BELGIUM SA, société immobilière réglementée publique, ayant son siège social à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Avenue de la Woluwe 60, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0420.767.885,

propriétaire de 4.318.356 parts sociales qui représentent l'entièreté du capital social de la Société,

décide, en application de l'article 268, §2 du Code des Sociétés concernant la prise de décisions par écrit, de prendre par écrit les décisions mentionnées ci-après.

En apposant sa signature sur le présent document, l'associé unique déclare explicitement :

1. être d'accord avec l'application de la procédure prévue à l'article 268, §2 du Code des Sociétés concernant la prise de décisions par écrit ;

2. être d'accord avec l'ordre du jour du projet de décisions et approuver toutes décisions y-mentionnées ; et

3. avoir connaissance du contenu des articles 268 et 269 du Code des Sociétés et, en faisant usage de la procédure de prise de décision par écrit, renoncer à l'application de ces articles.

Les décisions mentionnées ci-après seront exécutées et entreront par conséquent en vigueur au moment de la signature du présent document par l'associé unique.

Le siège de la Société est considéré comme étant le lieu d'exécution des décisions susvisées.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion sur les comptes annuels clôturés au 31 mai 2014.

2. Comptes annuels clôturés au 31 mai 2014.

3. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 mai 2014 et affectation du résultat.
   Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 mai 2014, en ce compris l'affectation du résultat qui y est proposée.
   Le Collège de gestion vous invite à approuver cette proposition.

4. Décharge aux gérants.
   Proposition de donner décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé le 31 mai 2014.
   Le Collège de gestion vous invite à approuver cette proposition.

5. Divers

DECISIONS

L'Associé unique prend les décisions suivantes:

PREND ACTE du rapport de gestion sur les comptes annuels clôturés au 31 mai 2014.

APPROUVE les comptes annuels clôturés au 31 mai 2014, tels qu'ils ont été arrêtés par le Collège de gestion.

DECIDE d'affecter la perte comme suit :

A reporter : – 246.814,90 €

DECIDE de la poursuite des activités de la société en raison de perspectives de nouvelles activités de développement immobilier et notamment la réconversion de l'immeuble de bureaux situé rue Maurice Charlent 53 à 1160 Auderghem en studios pour compte de la société Home Invest Belgium mises en place courant 2013.

DONNE décharge de leur gestion aux gérants pour l'exercice clôturé au 31 mai 2014.

Il n'y a pas de points « Divers » sur lequel l'Actionnaire unique a dû se prononcer.

Nom des actionnaires	Nombre de parts sociales	Signatures
Home Invest Belgium SA Représentée par son administrateur délégué Madame Sophie Lambrighs	4.318.356	
Total	4.318.356	

Date 15-10-2014

CHARLENT 53 LEASEHOLD SPRL
Société privée à responsabilité limitée
Boulevard de la Woluwe 60, boite 4,
1200 Bruxelles
0880.805.431 (RPM Bruxelles)

Procès-verbal de la réunion du Collège de gestion du 13 octobre 2014

Sont présents: - YLKATT SPRL, représentée par son représentant permanent M. Jean-Luc Colson,
- M. Johan Van Overstraeten,

Secrétaire: Mme Ingrid Quinet, Avocat externe détaché

Ordre du jour:

1. Etablissement des comptes au 31/05/2014 (annexe 1)
2. Etablissement du rapport de gestion du Collège de gestion à l'Assemblée générale (annexe 2)
3. Approbation projet de fusion
4. Décision de l'Associé unique - ordre du jour
5. Divers

La réunion commence le 13 octobre 2014 à 13H au siège social de la société.

Le Collège, atteignant le quorum des membres requis par les statuts, délibère valablement.

Les points à l'ordre du jour sont traités successivement:

1. Etablissement des comptes au 31 mai 2014

Jean-Luc Colson commente les comptes annuels pour l'exercice social se clôturant le 31 mai 2014. Le Collège de gestion arrête ces comptes et décide de les soumettre à l'approbation de l'Associé unique de la Société.

2. Etablissement du rapport de gestion du Collège de gestion à l'Assemblée générale des actionnaires

Le Collège de gestion dresse le rapport de gestion qui sera présenté à l'Associé unique le 13 octobre 2014. Après approbation, le rapport de gestion est signé et annexé au présent procès-verbal.

3. Fusion

Après avoir examiné le projet de fusion, le Collège de gestion décide d'approuver le principe de la fusion par absorption de la Société par la SA Home Invest Belgium, société immobilière réglementée de droit public conformément au calendrier proposé (annexe 1), et établit le projet de fusion ci-annexé (annexe 2). Une procuration est donnée aux 2 gérants, agissant conjointement, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de la réalisation de ladite fusion, avec pouvoir de sub-délégation, décision et de représentation (en ce compris pouvoir de signature).

4. Décision de l'Associé unique de la Société – ordre du jour

L'Associé unique de la Société prendra une décision écrite conformément à l'article 28, §2 du Code des Sociétés le 13 octobre 2014 à 14H au siège social.

Le Collège de gestion arrête comme suit l'ordre du jour de cette décision :

1. Rapport de gestion sur les comptes annuels clôturés au 31 mai 2014.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 mai 2014 et affectation du résultat.
   Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 mai 2014, en ce compris l'affectation du résultat qui y est proposée ;
3. Rapport spécial du Collège de gestion en application des articles 332 et 333 du Code des sociétés ;
4. Décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 mai 2014 ;
   Proposition de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 mai 2014 ;
5. Divers

5. Divers :

Il n'y a pas de point divers à discuter.

Tous les points à l'ordre du jour étant traités, la séance est levée à 13H30.

Après approbation, le présent PV est soumis pour signature.

YLKATT SPRL
Représentée par son représentant permanent
Jean-Luc Colson

Johan Van Overstraeten

		EUR	EUR
ACTIF		**3 687 231.38**	**0.00**
ACTIFS IMMOBILISES		**3 649 244.36**	**0.00**
III. Immobilisations corporelles		**3 649 244.36**	**0.00**
A. Terrains et constructions		**3 649 244.36**	**0.00**
220100	Frais d'acquis droit d'emphytéose	289 214.76	0.00
220109	Amort./ Frais d'acquis Droit d'Emphytéose	-45 512.85	0.00
221000	Droit d'emphytéose	8 193 515.91	0.00
221001	Transformation immeuble	10 000.00	0.00
221009	Amort./droit d'emphytéose	-1 340 875.82	0.00
221019	Amort except / droit d'emphytéose	-3 654 473.66	0.00
221020	Intérêts sur pret GIA PARTNERS	39 434.60	0.00
221030	Intérêts sur Prêt BELFIUS	69 991.53	0.00
222100	Frais Etudes et Architectes	87 949.89	0.00
ACTIFS CIRCULANTS		**37 987.02**	**0.00**
IX. Valeurs disponibles		**20 829.15**	**0.00**
550001	BELFIUS BE54 0688 9744 1397	20 829.15	0.00
X. Comptes de régularisation		**17 157.87**	**0.00**
490000	Charges à reporter	17 157.87	0.00

COMPTE DE RESULTAT

Colonne A - Période du 01/06/2013 au 31/05/2014
Colonne B - Période du 01/06/2012 au 31/05/2013

	EUR	EUR
RESULTATS DE L'EXERCICE	**-246 814.90**	**0.00**
RESULTATS D'EXPLOITATION	-255 280.78	0.00
I. Ventes et prestations	**168 795.05**	**0.00**
A. Chiffre d'affaires	119 708.90	0.00
700000 Loyers ARAMARK	115 716.62	0.00
700002 Loyers ROAMWARE	3 992.28	0.00
D. Autres produits d'exploitation	49 086.15	0.00
740001 Taxe Régionale	4 745.45	0.00
740002 Précompte immobilier	18 157.29	0.00
740003 Taxe communale	13 526.95	0.00
740900 Récupération Charges immeuble	12 551.47	0.00
740901 Récupération Assurances	104.99	0.00
II. Coût des ventes et des prestations	**424 075.83**	**0.00**
B. Services et biens divers	85 810.34	0.00
610006 Charges communes vide locatif	26 168.25	0.00
610007 Frais de maintenance	3 498.76	0.00
611000 Honoraires Expert comptable	1 648.00	0.00
61101003 Electricité bureau	6 182.18	0.00
61101015 Cotisation groupement professinnel	868.00	0.00
611300 Honoraires Avocats	29 504.15	0.00
611400 Honoraires Notaires	1 271.86	0.00
611410 Frais d'acte crédit et mandat	5 755.70	0.00
612000 Assurances immeubles	8 250.44	0.00
613400 Publications légales	291.46	0.00
61410203 Publicité	1 089.00	0.00
61410204 Etat des lieux	1 282.54	0.00
D. Amortiss. -val sur immobilisations	169 654.57	0.00
630200 Dotations aux amortissements sur	169 654.57	0.00
G. Autres charges d'exploitation	168 610.92	0.00
640001 Taxe régionale	28 114.09	0.00
640002 Précompte immobilier	67 952.37	0.00
640003 Taxes communales	70 476.91	0.00
640100 Cotisation societe	868.00	0.00
640121 TVA non déductible / Honoraires	1 199.55	0.00
RESULTATS FINANCIERS	-5 385.68	0.00
IV. Produits financiers	**28.70**	**0.00**
A. Produits des immobilisations financières	28.70	0.00
750000 Produits des immo financières	28.70	0.00
V. Charges financières	**5 414.38**	**0.00**
A. Charges des dettes	4 159.74	0.00
650002 Intérêts Hypothekenbank Frankfurt	3 746.60	0.00
650099 Intérêts de retard	413.14	0.00
C. Autres charges financières	1 254.64	0.00
657000 Frais de banque	1 254.64	0.00
RESULTATS EXEPTIONNELS	13 858.74	0.00
VII. Produits exeptionnels	**13 858.74**	**0.00**
E. Autres produits exeptionnels	13 858.74	0.00
769000 Autres produits exceptionnels	13 858.74	0.00
IMPOTS	7.18	0.00
X. Impôts sur le résultat	**7.18**	**0.00**
A. Impôts	7.18	0.00
670000 Précomptes versés	7.18	0.00

CHARLENT 53 LEASEHOLD SPRL
Société privée à responsabilité limitée
Boulevard de la Woluwe 60, boite 4,
1200 Bruxelles
0880.805.431 (RPM Bruxelles)

RAPPORT ANNUEL DU COLLEGE DE GESTION

Messieurs,

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous présentons notre rapport sur les activités de Charlent 53 Leasehold SPRL (« la Société ») pour l'exercice social se clôturant le 31 mai 2014.

1. Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice se clôturant le 31 mai 2014 :

   Affectation du résultat :

Le bénéfice de l'exercice écoulé s'élève à	-246.814,90 €
La perte reportée s'élève à	-7.350.509,21 €
La perte à affecter s'élève à	-246.814,90 €

   Perte que nous vous proposons de reporter.

2. Il ressort des comptes annuels que la Société a enregistré une perte durant l'exercice écoulé. Le compte d'exploitation se décompose comme suit : le chiffre d'affaires de l'année s'élève à -255.280,78 € les services et biens divers se chiffrent à 85.810,34 €. Les produits financiers sont de 28,70 € et les charges financières de -5.385,68 €.

3. Le bilan fait apparaître une perte reportée, ce qui nous oblige, conformément à l'article 96, 6° du code des sociétés, de justifier l'application des règles comptables de continuité. La poursuite des activités se justifie par l'activité de la Société consistant en la reconversion de l'immeuble de bureaux situé rue Maurice Charlent 53 à 1160 Auderghem en studios) et qui commencera à porter ses fruits dès l'exercice 2015.

4. Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

5. Aucune circonstance connue n'est susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

6. La société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement.

7. Durant l'exercice écoulé, la société n'a pas utilisé d'instruments financiers susceptibles d'avoir une influence notable sur l'évaluation de l'actif et du passif, de la situation financière et du compte de résultat.

En conclusion, le Collège de gestion vous propose d'approuver le rapport de gestion qu'il vous a présenté.

Il vous propose également d'approuver les comptes annuels comportant le bilan et les résultats d'exploitation tels qu'ils vous ont été présentés.

Il vous propose d'accepter la répartition du résultat et de donner décharge aux gérants de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Le Collège de gestion.

Bruxelles, le 13 octobre 2014.

YLKATT SPRL
Représentée par son représentant permanent
Jean-Luc Colson

Johan Van Overstraeten